



Medecine du travail

Par kikou6655

Bonjour, voilà, je me trouve dans une situation où j'ai besoin de savoir ceux qui m'attends.

Voilà, j'étais en accident de travail (9 mois) jusqu'au 9 mai 2023.

J'ai signalé ma reprise à mon employeur de ma reprise en mi-temps thérapeutique.

Mon DRH m'a demandé de trouver moi-même un médecin du travail pour ma reprise en utilisant la liste des médecins agréés de la sécurité sociale ma question est :

Es ce légale ?

DEUXIÈMEMENT, je leur ai trouvé un médecin qui leur a demandé un acte de mission pour pouvoir me consulter ; nous sommes le 23 mai.

et, depuis aucune nouvelle de ma drh et donc je n'ai toujours pas repris mon travail.

Quels sont mes droits

MERCI PAR AVANCE POUR VOTRE RÉPONSE

Par Indigo

Bonjour Kikou6655

Lorsque vous indiquez :

"je leur ai trouvé un médecin qui leur a demandé un acte de mission pour pouvoir me consulter ; nous sommes le 23 mai. et, depuis aucune nouvelle de ma drh et donc je n'ai toujours pas repris mon travail.

Quels sont mes droits"

Si j'osais, je vous dirais que votre droit est d'écrire à votre D.R.H, par courrier recommandé A.R. pour lui indiquer que votre médecin a (tel jour) sollicité de sa part un acte de mission pour pouvoir vous consulter.

N'oubliez pas, de conserver par devers vous 2 copies de votre courrier :

- une que vous conserverez (cela peut toujours servir, si vous voyez de quoi je veux parler.....)

- une que vous communiquerez au médecin qui a demandé un acte de mission.

Allez savoir pourquoi votre drh n'a pas cru devoir vous répondre.....Vous n'avez pas une petite idée ?

Ce n'est pas urgent, mais très urgent.

Cordialement,

P.S.

Lorsque vous indiquez :

"Mon DRH m'a demandé de trouver moi-même un médecin du travail pour ma reprise en utilisant la liste des médecins agrés de la sécurité sociale"

Vous l'a t'il demandé par téléphone ou par courrier ou e-mail ?

Par kikou6655

il me l'a demandé par e-mail en me disant de régler la consultation et qu'il me rembourseront

Par Heniri

Hello !

Je ne comprends pas que votre employeur vous ait dit de trouver vous-même un médecin du travail, car "normalement" il adhère obligatoirement à un service de santé au travail auquel il aurait dû demander un rendez-vous pour une "visite de reprise" dès la fin de votre arrêt. Pour un arrêt long vous aviez même droit redemander une "visite de pré-reprise" directement au service de santé au travail (affichage obligatoire de ses coordonnées dans l'entreprise) sans impliquer votre employeur.

Pour vous renseigner :

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/prevention-maintien-emploi/salarie-travailleur-independant-ou-agent-public/etre-a-l-ecoute-de-sa-sante/article/la-visite-de-pre-reprise-et-la-visite-de-reprise]https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/prevention-maintien-emploi/salarie-travailleur-independant-ou-agent-public/etre-a-l-ecoute-de-sa-sante/article/la-visite-de-pre-reprise-et-la-visite-de-reprise[/url]

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/prevention-maintien-emploi/salarie-travailleur-independant-ou-agent-public/adapter-son-poste-de-travail/article/reprise-de-travail-a-temps-partiel-pour-motif-therapeutique-ou-reprise-d-un]https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/prevention-maintien-emploi/salarie-travailleur-independant-ou-agent-public/adapter-son-poste-de-travail/article/reprise-de-travail-a-temps-partiel-pour-motif-therapeutique-ou-reprise-d-un[/url]

A ce stade moi j'enverrais une LRAR à mon employeur lui demandant de fixer un rendez-vous pour ma visite médicale de reprise auprès de "son" service de santé au travail...!

NB : si le délai entre la fin de votre arrêt de travail et la visite de reprise dure plus d'un mois votre employeur doit vous payer durant ce délai.

A+

Par kang74

Bonjour

Pouvez vous dire chez quel sorte d'employeur vous travaillez ?

Car vu la liste de médecin agréés donnés, vu le remboursement de la consultation, il semblerait que cela ressemble à ce qui se fait dans le public ...

Et donc les réponses données ne s'appliqueraient pas .

Par kikou6655

je suis aide soignante dans un hôpital
hôpital pour détenu (établissement public de santé pénitentiaire de Fresnes) dans le 94